

**Comité technique d'établissement  
Séance du 18 mai 2017**

**L'apprentissage au Cerema**

Point pour débat n°2

**I Bilan de la campagne 2016**

**a/ Dimensionnement du dispositif**

Le Cerema a mis en œuvre à titre expérimental en 2016 le dispositif de l'apprentissage au sein de 8 de ses directions techniques et territoriales.

Douze apprentis, âgés de 17 à 25 ans, ont ainsi été recrutés par cette voie. Ils visent un niveau de qualification variant du BAC professionnel au diplôme d'ingénieur les engageant pour une durée de un à trois ans.

Au 1<sup>er</sup> mai 2017, le Cerema compte onze apprentis.

À la demande de l'apprenti recruté sur le poste ouvert à la DterNP et en accord avec la direction concernée, son contrat a été rompu.

Pour mémoire, ces recrutements ne sont pas décomptés du plafond d'emploi de l'établissement.

Direction	Service	Domaine fonctionnel	Diplôme préparé	Durée de la formation	Établissement de formation
DtecITM	CITS	Informatique	BTS	2 ans	Centre de formation et d'apprentis INSTA
DtecTV	Com	Communication	BTS	2 ans	Centre de formation et d'apprentis de l'IGS (Lyon)
DterCE	DETC	Environnement	Master 2	1 an	Université Jean-Moulin Lyon 3
	DLL	Génie civil / ouvrages d'art	BTS/DUT	2 ans	CFA BTP AFRA
	SG	Informatique / développement systèmes d'information	BTS	2 ans	Lycée professionnel Jacques Brel
DterEst	LRS	Génie climatique et énergétique	Ingénieur	3 ans	INSA Strasbourg
	LRN	Environnement et génie écologique	Master 2	1 an	Université de Strasbourg
DterIdF	DGR	Ingénierie géotechnique	Master 2	1 an	Université Paris Saclay
	DVD	Ingénierie mesures physiques	DUT	2 ans	IUT d'Orsay
DterMed	APEI	Auscultations routières	BTS	2 ans	Lycée des métiers Denis Diderot
DterNP	DTM	Génie informatique et statistique	Ingénieur	3 ans	Ecole Polytech'Lille
DterOuest	DLRB	Matériaux routiers durables	Bac pro	2 ans	CFA de Blois

À noter que l'apprenti recruté à la DterMed a eu l'occasion de représenter le Cerema lors de la conférence sur « l'apprentissage dans la fonction publique » organisée par l'Élysée en présence du président de la République le 13 février 2017.

## **b/ Financement du dispositif**

Le Cerema prend en charge les coûts de la formation dispensée par les établissements de formation (université, école d'ingénieur...). Ceux-ci varient d'environ 1300€ à 9000€ pour une année de formation.

L'établissement verse également une rémunération aux apprentis correspondant à un pourcentage du SMIC, variable selon l'âge et le niveau de diplôme visé par l'apprenti.

En 2016, le coût total chargé induit pour le Cerema était de 48 k€, ce qui correspond à un coût annuel d'environ 150k€.

## **c/ Suivi de la mise en œuvre du dispositif**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, des mesures ont été prises par la DRH du Cerema pour accompagner les maîtres d'apprentissage.

Une lettre de mission prévoyant les engagements respectifs du maître d'apprentissage et de l'établissement a été formalisée et une action de formation pour leur donner les clés du rôle et des responsabilités à assumer a été organisée.

La session de formation s'est tenue sur deux jours, les 15 et 16 septembre 2016 et avait pour objectifs d'accompagner les maîtres d'apprentissage à :

- intégrer le rôle et la fonction de tuteur (et du co-tuteur)
- identifier les actions et points d'étape à préparer et à mener
- commencer à échanger et partager leurs expériences et bonnes pratiques, dans l'objectif de constituer une communauté des maîtres d'apprentissage du Cerema

Les thèmes abordés étaient les suivants :

- management interpersonnel et pédagogie : premiers contacts, transmission de savoirs, autonomie, différences générationnelles

- organisation : accueil, intégration, organisation du travail, suivi, contrôle et évaluation, évolution sur plusieurs années, personnes ressources

- préparation de la communauté de travail : partage d'outils, retour d'expérience et capitalisation

Une évaluation de la formation organisée par la DRH du Cerema a été réalisée.

Les maîtres d'apprentissage considèrent majoritairement que les apports de la formation ont été mis à profit dans le cadre de l'exercice de leur mission.

Une enquête a par ailleurs été menée auprès des acteurs du dispositif visant le recueil d'information sur leurs expériences respectives (voir annexe 1 - questionnaire maîtres d'apprentissage et co-tuteurs et annexe 2 – questionnaire apprentis).

Le bilan de la campagne 2016 est positif pour les maîtres d'apprentissage tant sur le plan de l'intégration des apprentis dans leurs équipes que sur le plan de la formation pratique dispensée.

Une minorité de maîtres d'apprentissage regrette le manque d'échanges et de communication avec l'organisme de formation, ne permettant pas de s'assurer du contenu théorique de la formation de l'apprenti ni de ses objectifs et note une difficulté dans l'appréhension des conditions de travail au sein de l'établissement (suivi du temps de travail, renseignement de SIGMA...).

Les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation 2016 ont également confirmé l'intérêt pour les apprentis comme pour les maîtres d'apprentissage et leurs services de désigner des co-tuteurs. La mise en place d'un co-tutorat pour accompagner les apprentis a en effet favorisé leur suivi et a permis ponctuellement de palier le départ d'un maître d'apprentissage dans l'une des directions.

Les résultats de l'enquête destinée aux apprentis démontrent qu'ils considèrent avoir été bien intégrés au sein des équipes et estiment que leurs maîtres d'apprentissage font preuve de suffisamment de disponibilité à leur égard.

Leur formation pratique au sein du Cerema répond à leurs attentes et leur permet d'envisager sereinement l'objectif de leur qualification.

## II Perspectives pour la campagne 2017

Le bilan positif de l'expérimentation menée au titre de 2016 a conduit le Cerema à renouveler son inscription dans le dispositif de l'apprentissage en 2017, poursuivant ainsi son objectif de valoriser ses métiers et ses personnels et de transmettre ses valeurs et compétences tout en participant à l'insertion professionnelle des jeunes.

### a/ Dimensionnement du dispositif

14 offres de postes ont été émises par 8 des directions techniques et territoriales du Cerema.  
La répartition prévisionnelle est la suivante :

Direction	Service	Domaine fonctionnel	Diplôme préparé	Établissement de formation
DtecEMF	DER	Mesures physiques	DUT ou Master	
DterCE	DETC	Environnement général / aménagement du territoire	Master	
	DLL	Informatique et statistique	Ingénieur	
	DLCF	Ouvrage d'art	Master	
DterEst	LN	Chimie	DUT ou licence pro	
	LS	Informatique - réseaux	Master	Université de Strasbourg
DterIdF	SG	Système d'information géographique	Licence pro	
	GR	Géosciences	Master ou ingénieur	
	VD	Études en aménagement, développement durable, environnement	Master 2	
DterMed	DCEDI	Acoustique	Licence Pro ou Master 2	
DterNP	DCGI	Génie informatique et statistique	Master ou Ingénieur	
DterOuest	DLRB	Route durable	DUT	
	DLRCA	Éclairage public	BTS	
DterSO	DITSPV	Informatique - réseaux	Ingénieur	

Les offres étant en cours de diffusion, les établissements de formation restent à identifier.

Le dimensionnement de la campagne 2017 s'inscrit dans la continuité de celui de 2016, portant en fin d'année 2017 le nombre prévisionnel de contrats d'apprentissage à 22, 3 contrats arrivant à terme en août (durée de formation d'un an).

Le déploiement de l'apprentissage au sein de l'établissement (passage de 11 à 22 contrats) répond complètement aux incitations des ministères de tutelle ainsi qu'à l'engagement pris par le président de la république lors de la conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014.

## **b/ Conditions de mise en œuvre**

### Calendrier

Période	Étapes de mise en œuvre du dispositif
Avril	Recensement des offres des directions et identification des maîtres d'apprentissage
Mai	Diffusion des offres (BIEP, établissements de formation)
18 Mai	CTE - Présentation du bilan 2016 et campagne 2017
Mai - Juin	Entretiens de recrutement
Juin - Juillet	Sélection des candidats
entre Juillet et Septembre	Constitution des dossiers et transmission des Cerfa à la DRH du Cerema pour visa puis envoi à la DIRECCTE pour enregistrement
Septembre	Prise de poste des apprentis

### Financement

Au vu des offres émises par les directions et du niveau de qualification visé par les apprentis, le coût lié au recrutement des 16 apprentis est estimé à environ 75K € en 2017, soit un coût annuel chargé de 225 K€ Celui-ci devra être confirmé en fonction du profil des apprentis (âges et diplômes visés).

### Accompagnement

Suite au bilan de la session organisée en 2016 et afin d'accompagner les maîtres d'apprentissage dans leur mission (sensibilisation à la dimension tutorale et pédagogique), les dispositifs mis en place en 2016 seront reconduits : lettre de mission et action de formation proposées par la DRH du Cerema; la session de formation est prévue en septembre 2017.

À noter que huit co-tuteurs se sont d'ores et déjà portés volontaires pour accompagner les apprentis et prendre le relais des maîtres d'apprentissage.